



Cmp- collectivités territoriales

Par **JURCG**, le **14/05/2009** à **21:50**

Bonjour,

Pouvez vous me donnez votre avis svp sur l'affaire suivante:

Un département peut il faire de l'assistance à maitrise d'ouvrage à titre gratuit (conseil, études, suivi de travaux) pour une commune en vue de la réalisation de travaux n'entrant pas dans son champ de compétence (ex. travaux de confortement de falaise...) ?

Est ce possible ?

Quel type de convention peut on passer (ex. contrat de mandat)?

Ou doit on procéder à une mise en concurrence et publicité pour ce type de prestations, s'il s'agit de marchés publics?

Merci de toutes les réponses que vous pourriez m'apporter!!!!!!.

Par **augustin**, le **15/05/2009** à **09:49**

C'est tout à fait possible par le biais d'une convention entre le département et la commune. Cette prestation peut être effectuée à titre gratuit..

L'assistance à maitrise d'ouvrage n'est pas la maitrise d'œuvre. Le rôle de l'assistance est de conseiller le maitre d'ouvrage, de l'orienter dans ses décisions, dans le choix du type de

procédure administrative à suivre, dans le choix du maître d'œuvre et bien d'autre.

C'est donc plus un conseil d'ordre général dans le déroulement de l'opération. Le côté technique visant à obtenir le résultat (le renforcement de la falaise) sera la mission du maître d'œuvre.

Par **JURCG**, le **15/05/2009** à **16:43**

Merci pour la réponse ...

Toutefois, pourriez vous me transmettre un modèle type de convention permettant la réalisation de cette prestation ou à défaut m'indiquer les éléments essentiels qui devraient figurer dans cette convention.

Merci d'avance.